

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 11/03/25

Le Petit-Quevilly

Atelier : cosmétique

Fabriquer trois cosmétiques essentiels avec des recettes efficaces et simples : baume à lèvres, déodorant et shampooing solide. Ces produits excellents pour la santé et le climat sont de plus très bon marché. Vous repartirez avec vos créations. De 14 h à 16 h, à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit. Réservation : 02 35 72 58 00, bibliotheque.petit-quevilly.fr

DEMAIN

Le Petit-Quevilly

Les petits geeks

Création d'un niveau de jeu vidéo. À partir de 8 ans. Mercredi 12 mars de 14 h 30 à 16 h à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit. Inscription au 02 35 72 58 00.

À VENIR

Le Petit-Quevilly

Café lecture

Vous aimez la lecture ? Ramenez deux ou trois livres pour en discuter avec d'autres passionnés. Ces livres seront ensuite identifiés par un logo dans les rayonnages et sur le site de la médiathèque pour conseiller le lecteur. Samedi 29 mars à 10 h à la médiathèque

François-Truffaut. Entrée libre.
Infos : 02 35 72 58 00.

Paris-Normandie

Près de Rouen, les sachets de résine de cannabis saisis au pied de blocs de béton

Au Petit-Quevilly, une opération de démantèlement des points de deal a permis de saisir, vendredi 7 mars 2025, une dizaine de sachets de résine de cannabis.



L'allée Henri Matisse, dans le quartier de la Piscine, est connue pour être un lieu de trafic -
PNormandie

Par la rédaction

Publié: 10 Mars 2025 à 11h52

Dans le cadre d'un dispositif de lutte visant les points de deal dans l'agglomération rouennaise, les policiers ont mené une action vendredi 7 mars 2025, au [Petit-Quevilly](#).

Quartier de la Piscine

Ils ont saisi plusieurs sachets contenant de la résine de cannabis. La découverte a été réalisée vers 15 h 30, allée Henri Matisse, dans le [quartier de la Piscine](#) où les habitants se plaignent de trafics en tous genres.

30 grammes saisis

Lors d'une opération de surveillance, les policiers ont découvert au total 15 sachets de résine de cannabis. Ils avaient été déposés au pied de blocs de béton.

La saisie porte au total sur 30 grammes de stupéfiants. Aucune interpellation n'a pu être effectuée.

Paris-Normandie

Les Emplois en Seine à Rouen : le rendez-vous du travail en Normandie les 13 et 14 mars 2025

Le salon Les Emplois en Seine est de retour au Parc-Expo de Rouen les jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025. Quelque 200 employeurs et centres de formation, ainsi que 600 chargés de recrutement seront répartis sur 5 000 m² d'exposition.



Le salon Les Emplois en Seine revient les 13 et 14 mars 2025 au Parc-Expo de Rouen - Photo d'archives Boris Maslard

Par Delphine Letainturier

Publié: 10 Mars 2025 à 14h01

C'est un rendez-vous devenu incontournable dans le vaste univers du travail en [Normandie](#). Le salon [Les Emplois en Seine](#) revient les jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025 pour sa 21^e édition au Parc-Expo de Rouen. 5 000 m² d'exposition, 200 employeurs et centres de formation, 600 chargés de recrutement... Et près de 10 000 candidats avec ou sans expérience, diplômés ou non, en quête d'un emploi, d'un stage ou d'une orientation.

« *Les demandes de réservation de places de car sont déjà bien lancées* », indique-t-on du côté de Carrefours pour l'emploi, l'association organisatrice de l'événement. Car c'est du concret et du contact que viennent chercher les visiteurs. Pour faciliter l'accès au salon, un service de transport gratuit est en effet offert au départ de 35 villes de l'Eure et de la Seine-Maritime. Un souci de moins à se préoccuper pour pouvoir bien se préparer à se présenter face aux recruteurs.

Les métiers de l'industrie en tête des offres

Pendant les deux jours d'Emplois en Seine, plusieurs milliers d'offres émaneront des stands. Dans le top 5 des postes proposés en Normandie, on retrouve dans l'ordre les métiers de l'industrie, suivis de ceux de l'installation et de la maintenance, puis les métiers de l'accueil, des achats, de gestion, ressources humaines et secrétariat, avant les secteurs de la construction, du bâtiment et des travaux publics et, pour finir, les métiers du commerce, de la vente et de la grande distribution. Parmi les offres : des postes d'agents de logistique, de technicien de maintenance industrielle, de maçon, d'aide-soignant, de boucher, d'assistant de direction, charpentier, chauffeur... Les horizons professionnels sont multiples et hétérogènes.

Pour les recruteurs, le salon est avant tout un bon moyen de recruter et de gagner en visibilité. Du côté des visiteurs, 56 % d'entre eux étaient, l'an passé, en recherche active d'emploi ou en fin de contrat. 51 % des candidats avaient un niveau supérieur au Bac. La moyenne d'âge était d'un peu plus de 32 ans et la répartition hommes-femmes était relativement équilibrée.

Une offre sur trois pourvue

Chaque année, il est recommandé aux visiteurs du salon de se préparer en amont en consultant et en ciblant sur la [plateforme interactive](#), notamment, les offres des entreprises et organismes de formation, mais aussi en téléchargeant le guide pratique du candidat. *« On conseille aussi aux candidats de venir avec plusieurs CV, d'exprimer leur motivation, de soigner leur apparence... »* De mettre, en somme, autant d'atouts de leur côté pour que leur participation débouche sur une solution. *« On considère qu'une offre sur trois est pourvue »*, constatent les organisateurs de ce salon régional.

Les Emplois en Seine, jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025, de 10 h à 17 h, au Parc des expositions de Rouen. Entrée libre, parking gratuit. Car gratuit en réservant au 02 35 52 95 95. Renseignements sur www.normandie-emploi.fr

Rougeole : le ministère de la Santé appelle à la vigilance face à la recrudescence des cas



Un médecin généraliste ausculte un enfant (image d'illustration). © Maxppp - Jean-François FREY

Publié le mardi 11 mars 2025 à 8:29

Le ministère de la Santé appelle les soignants à la vigilance face aux cas de rougeole, en forte hausse ces dernières semaines en France, indique franceinfo ce mardi. La maladie, très contagieuse, peut entraîner des complications graves.

Alerte à la rougeole. Le ministère de la Santé [appelle les soignants à la vigilance face aux cas de la maladie](#), en hausse ces dernières semaines, indique [franceinfo](#) ce mardi. Le ministère évoque une "situation épidémiologique qui fait craindre une diffusion plus large sur le territoire national au cours des semaines à venir".

Il y a trois semaines, [l'Agence régionale de Santé des Hauts-de-France appelait déjà à renforcer la vaccination](#) face à une circulation intense du virus. Désormais, tous les professionnels de santé sont donc appelés par le ministère à détecter les malades qui peuvent présenter des symptômes de cette affection très contagieuse, et en particulier ceux qui sont de retour de voyage à l'étranger.

D'importantes épidémies de rougeole sévissent en effet actuellement aux États-Unis, en Roumanie et au Maroc. [Le mois dernier, Santé publique France avait lancé une alerte](#), confrontée à près de 40 voyageurs rentrés du Maroc contaminés, des enfants ou de jeunes adultes pour la plupart.

Une maladie très contagieuse

La maladie est très contagieuse : les patients **peuvent contaminer 15 à 20 personnes plusieurs jours avant même de présenter un seul symptôme** de fièvre ou des boutons. "*Il n'y a pas de maladie plus contagieuse que la rougeole, c'est très inquiétant*", confirme ce mardi sur franceinfo Robert Cohen, pédiatre et infectiologue. "*On risque de voir cette épidémie s'étendre parce que nous n'avons pas encore de couverture vaccinale optimale*", explique-t-il.

"*La situation n'est pas encore problématique*", nuance-t-il. "*On a aujourd'hui moins d'une centaine de cas recensés en France depuis le début de l'année, selon les chiffres de Santé*

Publique France". Une partie des malades viennent du Maroc. *"Il y a eu plus de 30. 000 cas rapportés, des centaines de morts, des enfants, des adultes et c'était très inquiétant"*, précise-t-il. Le Maroc est pourtant un "pays exemplaire" concernant la couverture vaccinale. Mais le Covid, le tremblement de terre et une grève des infirmières notamment, sont passés par là, désorganisant ainsi les campagnes de vaccination du pays.

La vaccination des bébés obligatoire depuis 2018

Depuis une dizaine d'années, la France, et plus généralement l'Europe connaissent une recrudescence de la rougeole, qui peut entraîner de graves complications. *"Il serait vraiment imprudent de penser qu'on est protégé, alors que nos enfants et nos adultes ne sont pas suffisamment vaccinés contre cette maladie pour pouvoir contrôler ce type d'épidémie"*, déplore Robert Cohen. Depuis 2018, le vaccin est obligatoire pour les bébés. Auparavant, il était seulement recommandé. *"Il faut absolument vérifier que tout son entourage est à jour"* des vaccins, *"parce que la vaccination, c'est la meilleure façon d'arrêter l'épidémie"*, explique le pédiatre.

Consulter dès les premiers symptômes

Dès les premiers symptômes, fièvre et toux, avant l'apparition de taches rouges sur le corps, il faut consulter un médecin, conseille Robert Cohen. *"Le patient sera isolé, car la rougeole est une infection virale qui se transmet par l'air ou par contacts"*, rappelle-t-il.

Paris-Normandie

Au Havre, la mutualisation des moyens et l'avenir de la police municipale

Le ministre François-Noël Buffet avait choisi Le Havre pour conclure la série de rencontres dans le cadre du Beauvau de la police municipale. La société a évolué, avec plus de violences urbaines. La police doit, elle aussi, avancer.

Par Philippe Dufresne

Publié: 10 Mars 2025 à 18h45

Quelle place pour la police municipale dans une société qui a considérablement évolué depuis 25 ans ? C'est la question au centre du Beauvau des polices municipales. Le quatrième et dernière volet des tables rondes de ce Beauvau se tenait lundi 10 mars 2025 à la mairie du Havre, en présence de [François-Noël Buffet](#), ministre auprès du ministre de l'Intérieur, du maire du Havre Édouard Philippe et d'acteurs de la sécurité et de la justice normands, dont la procureure de la République du Havre, Soizic Guillaume.

[Le rôle mais aussi l'image de la police municipale](#) (et des gardes champêtres inclus dans cette réflexion) ont connu une véritable révolution. « *Vers 1999, l'État regardait l'armement des policiers municipaux avec prudence* », a rappelé le maire havrais. Lui-même jurait alors que jamais les policiers municipaux ne seraient armés. Mais voilà, en 2015, la France a connu des violences urbaines inédites.

Le ministre Buffet lui-même le reconnaît : « *En vingt années de mandat de maire, je n'ai jamais été confronté à des degrés de violence comme ceux atteints aujourd'hui.* » Il faut donc que les choses évoluent. Une réflexion sur les nouvelles articulations entre police municipale et police nationale ou gendarmerie a été lancée il y a un an. Des questions fondamentales comme celles de la déontologie, de la formation, du contrôle, de la responsabilité et de la protection fonctionnelle des policiers ont été abordées.

Révolution

Lundi, la mutualisation des moyens était au centre des discussions. Qui dit augmentation des prérogatives, dit plus de responsabilités et de contrôle, car le ministre est clairement ouvert à de nouvelles missions pour les polices municipales, y compris dans le champ judiciaire. Une révolution déjà tentée par le passé mais qui s'était heurtée à la constitutionnalité du projet.



Pour Édouard Philippe, la coopération entre police municipale et police nationale est exemplaire au Havre - Philippe Dufresne

Aujourd'hui, un policier municipal peut avoir besoin de l'identité d'une personne dans le cadre d'une procédure suite à un problème routier, mais il ne peut pas effectuer de contrôle d'identité volontaire. C'est la loi. « *Mais pourquoi ne pas la faire évoluer ?* », s'interroge François-Noël Buffet. Cela s'inscrirait dans la meilleure articulation entre police municipale et nationale ou gendarmerie. Ce serait d'autant plus logique que la mutualisation des polices municipales entre communes se développe.

Vidéosurveillance et coordination

Pour Edouard Philippe, la coopération entre les deux polices est justement exemplaire au Havre. Il a d'ailleurs convié son hôte à le suivre au commissariat municipal, avenue Coty. Vidéo surveillance, coordination des opérations en temps réels et formation sont les clefs du succès, même on peut toujours s'améliorer. François-Noël Buffet ne cache pas sa volonté d'aller plus loin : « *350 000 conventions entre État et communes ont déjà été signées, ce n'est donc pas nouveau, mais il faut poursuivre de travail d'équipe.* »

Lien sacré

Il est cependant bien conscient que le lien sacré entre le maire et « sa » police municipale doit être conservé. « *Le rôle de la police municipale dans cette société est un enjeu fondamental à traiter sans tabou. La mutualisation est possible, mais s'il y a plus de pouvoir, plus de missions, alors il faut que ce soit parfaitement cadré.* »

Le Monde

Le gouvernement propose de réautoriser le plastique dans les cantines scolaires sous la pression des lobbys

Un projet de décret ouvre la voie à un retour des couverts et de la vaisselle en plastique dans les cantines scolaires, afin d'éviter un nouveau recours des professionnels de la plasturgie.

Par [Stéphane Mandard](#)

Publié aujourd'hui à 04h15, modifié à 09h12



Repas dans une crèche de Roubaix (Nord), en octobre 2022. SAMEER AL-DOUMY / AFP

Le 10 février, Donald Trump mettait en scène dans le bureau Ovale de la Maison Blanche la [signature d'un décret](#) actant le retour aux « *pailles en plastique* » dans l'administration américaine. Dix jours plus tard, en France, le gouvernement a déposé en toute discrétion un projet de décret qui ouvre la voie à un retour des couverts et de la vaisselle en plastique dans les cantines scolaires.

Porté par le ministère de la transition écologique, le texte revient sur une disposition prévue par la loi EGalim de novembre 2018 : l'interdiction à partir du 1^{er} janvier 2025 des « *contenants alimentaires* » en plastique (destinés à la cuisson, à la réchauffe et au service) dans la restauration collective, de la crèche à l'université. Cette interdiction avait été étendue par la loi antigaspillage pour une économie circulaire de 2020 aux services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité. Le projet de décret propose d'« *exclure les contenants servant à la consommation des plats* », y compris la vaisselle (assiette, gobelet...) et les couverts.

Le [texte est mis en consultation publique](#) jusqu'au 14 mars. Malgré l'absence de publicité et des bugs sur la plateforme numérique, près de 1 500 commentaires avaient été déposés le 11 mars au matin. « *Hérésie* », « *incompréhensible* », « *retropédalage inacceptable* » : c'est peu dire que la proposition du gouvernement, accusé d'avoir « *cédé aux lobbys* », suscite une marée d'avis défavorables qui dénoncent « *un grand pas en arrière pour la santé de nos enfants et la préservation de notre environnement* ». Ils émanent de parents inquiets, d'organisations environnementales ou encore de médecins.

« **Retour en arrière** »

Outre son impact environnemental, « *la réintroduction du plastique dans les cantines scolaires pose un grave problème sanitaire* », alerte l'Association santé environnement France (ASEF), qui regroupe des professionnels de la santé. Puberté précoce, baisse de la fertilité, obésité, diabète, hyperactivité, endométriose, cancers hormonaux... La liste est longue des effets des perturbateurs endocriniens contenus dans les plastiques.

« *Un simple contact, aussi bref soit-il, peut entraîner un passage des particules plastiques du contenant à la nourriture servie aux enfants* », rappelle l'ASEF. Une migration amplifiée par la chaleur ou les corps gras et acides comme les sauces. Les assiettes et les couverts se dégradent aussi à l'usage en relarguant des microparticules de plastique.

« *C'est un scandale, s'étrangle Tania Pacheff, biochimiste de formation et porte-parole de l'association Cantine sans plastique dont la mobilisation, en 2018, avait conduit le législateur à faire le choix de l'interdiction. Rien ne justifie ce retour en arrière alors que des alternatives existent et sont utilisées, à commencer par le verre trempé, la céramique, l'inox ou même la porcelaine qui est utilisée dans des crèches, comme à Limoges.* »

« Un très mauvais signal »

Directeur de l'association nationale des responsables de la restauration territoriale, Agores, Maxime Cordier est plus nuancé concernant la petite enfance : « *Tous les directeurs de crèche nous disent que malheureusement, aujourd'hui, ils ne sont pas prêts à se passer du plastique, qui reste très majoritaire.* » Le directeur de l'Agores plaide pour des « *dérogations pour les biberons, les assiettes à compartiments ou les gobelets* ».

En revanche, il estime « *inconcevable* » un retour du plastique dans le secteur scolaire, où existent d'autres solutions – l'Agores a publié un catalogue dès 2022. « *Ce serait un très mauvais signal pour les collectivités et complètement incohérent*, estime M. Cordier. *On interdirait de réchauffer le sauté de veau dans des barquettes en plastique, mais on le servirait dans des assiettes en plastique ! Le gouvernement ne nous a pas donné d'explication, mais c'est sans doute le résultat du lobbying de l'industrie du plastique.* »

Contacté par *Le Monde*, le ministère de la transition écologique dit avoir voulu corriger « *une faiblesse juridique* », à savoir que « *les assiettes et les couverts ne sont pas des contenants alimentaires* ». « *Aussi, nous avons préféré les retirer plutôt que de courir le risque d'une invalidation de l'interdiction de tous les contenants alimentaires* », indique-t-on de même source. « *Attaquer tous nos décrets qui visent à limiter l'usage du plastique, c'est le sport national de Plastalliance* », rappelle-t-on au cabinet d'Agnès Pannier-Runacher.

Le syndicat des professionnels de la plasturgie a notamment réussi à faire annuler l'interdiction des emballages en plastique sur les fruits et légumes. Concernant le plastique dans les cantines, Plastalliance avait attaqué le premier décret, publié le 28 janvier, qui introduisait pourtant déjà certaines dérogations dans le champ pédiatrique pour les tétines et les bagues de biberon ou les couverts, « *lorsque l'élément en matière plastique dont ils disposent a été conçu dans le but d'écartier tout risque de blessure pour les jeunes enfants* ».

« Texte illégal »

« C'est sans doute à la suite de notre action qu'Agnès Pannier-Runacher a voulu corriger son texte illégal, commente le secrétaire général de Plastalliance, Joseph Tayefeh. Mais cela ne nous dissuadera pas de déposer un nouveau recours, car si ce deuxième décret assouplit le premier et peut paraître favorable aux industriels, il n'en reste pas moins inapplicable. »

Principal argument juridique avancé par le lobby du plastique : *« Les interdictions visées par ces textes ne sont absolument pas prévues par la Commission européenne et constituent une entrave au marché intérieur et à la liberté de commerce, ainsi qu'une surtransposition du nouveau règlement européen sur les emballages qui vient d'être publié. »*

« La vaisselle en plastique, c'est assez récent, elle est apparue dans les cantines il y a une trentaine d'années », rappelle M. Cordier, directeur de la restauration de la ville de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). Combien d'établissements scolaires en utilisent encore aujourd'hui et dans quelle quantité ? Le ministère de la transition écologique n'a pas su répondre à cette question.

« Beaucoup, si on en croit le nombre de parents qui nous contactent, mais il n'y a aucun chiffre », déplore M^{me} Pacheff. Cela fait sept ans qu'on le demande en vain pour pouvoir accompagner financièrement les collectivités vers la sortie du plastique. » Selon M. Cordier, la France compte environ 80 000 lieux de restauration collective et 6 000 cuisines centrales, « mais personne ne sait quantifier l'usage du plastique dans les cantines faute d'observatoire ».

Le Monde

La consigne de verre fait son retour, malgré de nombreuses résistances

Par [Carole Sauvage](#), [Benjamin Martinez](#) (infographie) et [Victor Rocher](#) (infographie) Publié le 09 mars 2025 à 06h00, modifié hier à 10h28

Décryptage Pour répondre aux objectifs de la loi antigaspillage pour une économie circulaire, la consigne de verre à grande échelle va être expérimentée dans quatre régions de France à partir de mai. L'opération, qui implique des changements profonds pour les industriels et une standardisation des emballages, est loin d'être gagnée.

La consignation des bouteilles ne lui évoquait jusqu'à présent qu'un lointain souvenir d'enfance. « *Je me souviens de mes parents qui ramenaient leurs bouteilles chez le détaillant et les déposaient sur de grands plateaux ; et comme j'habite à la frontière belge, où la consigne de bières est ancrée dans les habitudes, le geste m'est resté familier* », raconte Guillaume Dumarché, 51 ans. Directeur d'un magasin Super U situé à La Madeleine (Nord), petite commune de l'agglomération lilloise, il s'apprête à tester le retour à grande échelle du réemploi des bouteilles et bocaux en verre, à compter de mai.

L'initiative, dénommée « ReUse », lancée en 2023 par l'éco-organisme privé Citeo, chargé par l'Etat de gérer le recyclage des emballages ménagers, [va être expérimentée dans quatre régions de France](#) (Bretagne, Hauts-de-France, Normandie et Pays de la Loire). En tout, mille magasins de huit enseignes différentes, ainsi qu'une cinquantaine d'industriels de l'alimentaire et de la boisson, se sont portés volontaires pour y participer lors de la phase d'activation.

Il faut dire que le contexte réglementaire les presse. En 2020, la France, mauvaise élève de l'Union européenne dans la gestion de ses déchets plastiques, [a adopté la loi antigaspillage pour une économie circulaire](#), visant 20 % de réduction de plastique à usage unique fin 2025, et leur suppression intégrale en 2040. Pour tenir la trajectoire, des objectifs de réduction, de recyclage de la matière, et enfin de réutilisation (réemploi) des emballages, ont été fixés. Mais force est de constater que le retour de cette héritière de l'antique consigne disparue progressivement à partir des années 1950 accuse un sérieux retard.

« Raisonement circulaire »

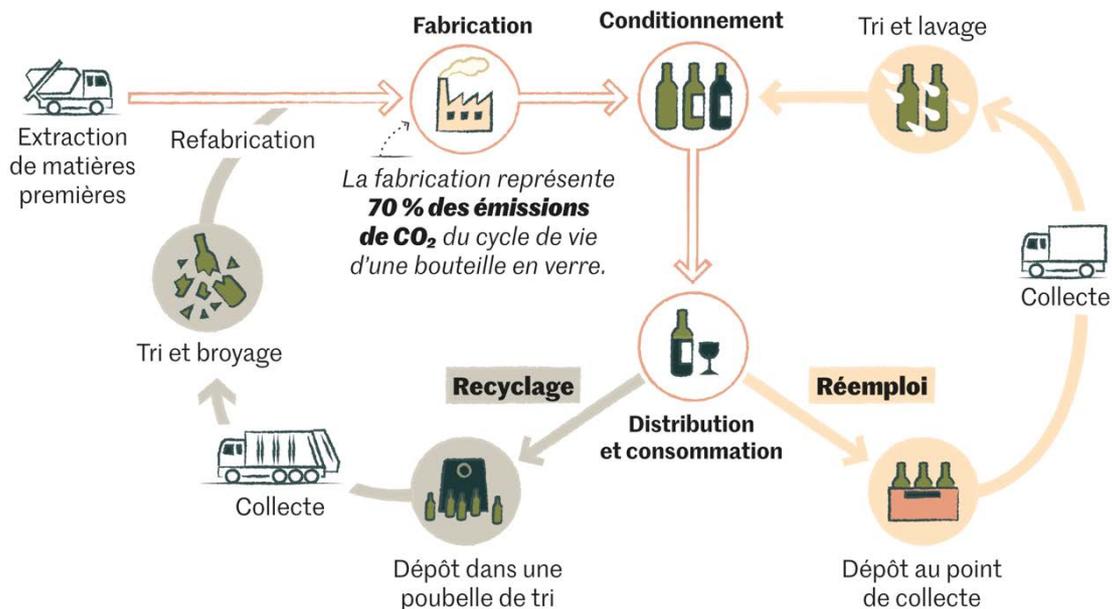
En 2023, notre taux de réemploi des emballages ménagers stagnait à 1,1 % [selon l'Agence de la transition écologique](#), loin des 5 % attendus cette même année, et encore plus des 10 % visés en 2027. A titre de comparaison, en Allemagne, [41,8 % des bouteilles en verre étaient réutilisées en 2019](#). A l'échelle du supermarché nordiste, le patron s'inquiète du coût généré par le retour de 24 000 produits sur les 240 000 vendus en moyenne par semaine.

« *Mieux on gère nos flux, moins cela coûte au consommateur* », rappelle Guillaume Dumarché. Il a donc été décidé de « *s'activer maintenant* », afin de se familiariser avec le processus et d'être capable à terme de stocker les volumes envisagés. Car si le réemploi, du verre en particulier, apparaît comme une solution environnementale intéressante pour se

substituer au plastique à usage unique, il implique, sur le plan économique, de profonds changements.

Le réemploi du verre diminue fortement son empreinte carbone

Les cycles du **recyclage** et du **réemploi** avec consigne d'une bouteille en verre



« On sort d'une logique linéaire – extraire, produire et jeter – pour entrer dans un raisonnement circulaire. Cela suppose la transformation des outils de production, des métiers de la filière ainsi que du parcours client », explique Célia Rennesson, directrice générale de Réseau vrac & réemploi, qui regroupe l'essentiel des acteurs du secteur.

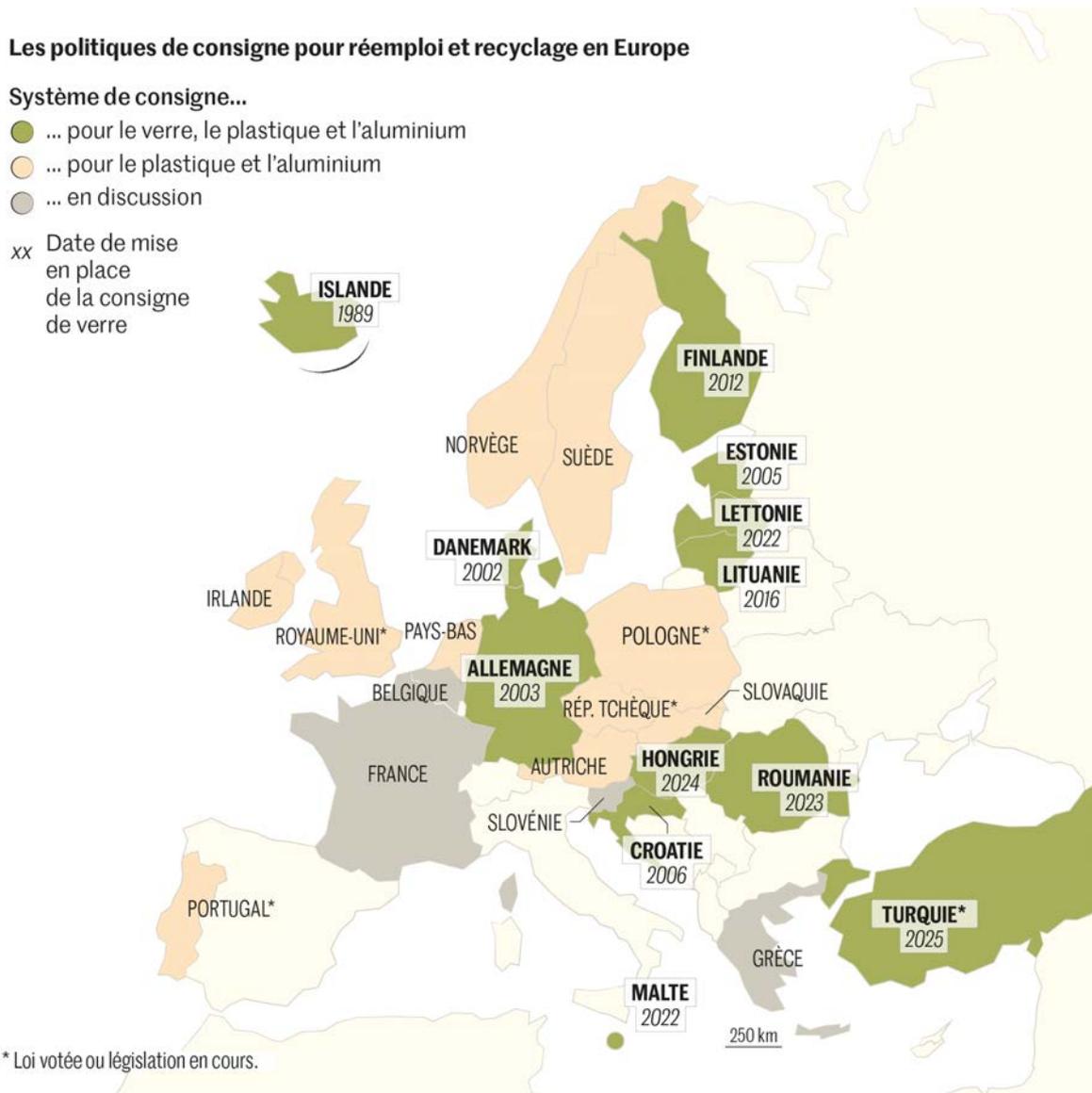
Autrement dit, tout un écosystème est à réinventer, impliquant une multitude d'acteurs : du transporteur au centre de lavage, en passant par le tri et, bien sûr, par l'industriel qui réutilise ces emballages. Or, leurs intérêts ne sont pas toujours convergents et nécessitent des investissements massifs.

« Standardisation des contenants »

En France, le modèle d'affaire de la consigne a seulement perduré pour les cafés, hôtels et restaurants, qui y ont recours pour 40 % de leurs boissons proposées à la vente. Avec la loi antigaspillage, des initiatives pour les particuliers ont également fleuri. Mais elles restent la plupart du temps locales, ou portées par des enseignes spécialisées, comme Biocoop, qui, avec 617 magasins proposant du réemploi, représente près de 40 % des points de vente recensés par Réseau vrac & réemploi.

Tout l'enjeu réside aujourd'hui dans la structuration et le passage à l'échelle industrielle d'une filière au plan national. « Si on attend que chaque industriel mette en place sa propre boucle de réemploi, non seulement cela ne se fera pas, mais ça ne sera pas soutenable économiquement », explique Valentin Fournel, directeur écoconception et réemploi de Citeo chargé de l'expérimentation. Il faut, selon lui, « mutualiser les efforts », « densifier les

volumes » et « simplifier le retour client ». « Cette opération indispensable, même si elle a tardé à se mettre en place, est encore loin d'un déploiement à l'ensemble du territoire [envisagé par Citeo à partir de 2027]. Mais elle présente l'avantage de mettre à plat pas mal de problématiques », salue Pauline Debrabandere, responsable plaidoyer de l'association Zero Waste France.



A commencer par la désignation par Citeo d'un fournisseur de services unique quant à la mise en place du circuit complet, la coordination des différentes étapes et la traçabilité des produits remplis. Il s'agit du collectif Go ! Réemploi, qui réunit quatre entreprises pionnières du réemploi, Bocoloco, Bout' à Bout', Haut la Consigne et Massilly Conservor, ainsi que l'écodesigner Fabrice Peltier, son président. Une gamme d'une vingtaine d'emballages standards réemployables, appelés « R-Cœur », a également été conçue.

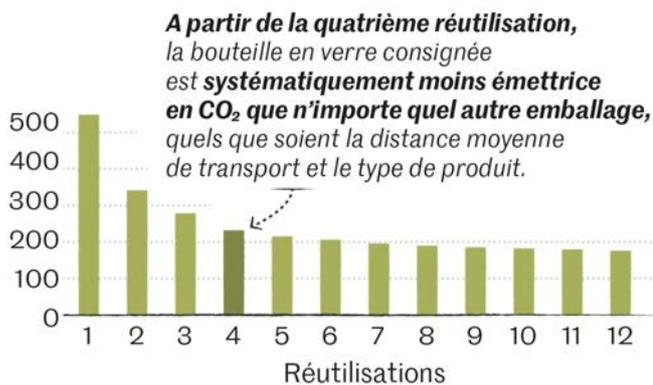
« Pour réaliser des économies d'échelle sur la collecte, le transport, le tri et le lavage, la standardisation d'une partie des contenants est cruciale », estime Valentin Fournel. La question est maintenant de savoir à quel point ces nouveaux emballages vont être choisis par les industriels. « Le réemploi est une solution de plus en plus prise au sérieux car elle

permet de garantir un prix d'emballage relativement fixe », considère Jacques Sérillon, directeur général des Sources de Soultzmatt, dans le Haut-Rhin, qui pratique la consigne sur deux eaux minérales depuis plus d'un siècle. Plusieurs marques de distributeurs devraient également jouer le jeu et proposer certaines de leurs références sous contenant lavé.

« Emprise foncière limitée »

A l'inverse, certains industriels préfèrent garder les emballages propres à leurs marques. A l'image du brasseur Heineken qui va commercialiser une version réutilisable de sa Desperados, déjà disponible en Allemagne. Ou encore du groupe agroalimentaire Danone qui préfère « capitaliser » sur ses bouteilles existantes de 1 litre Evian et Badoit « pour tester le modèle de manière pragmatique et agile », précise l'entreprise. De quoi complexifier un peu plus la mise en place opérationnelle de la boucle. Toutefois, au regard de leurs volumes de production déterminants, la filière ne peut s'en passer pour se structurer.

Empreinte carbone d'une bouteille en verre, selon le nombre de réutilisations en 2020, en grammes équivalent CO₂ par litre

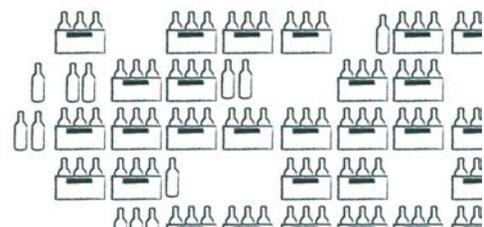


Sources : Citeo ; Adelphe ; Gaia Consulting Oy ; Ademe ; Zero Waste Europe ; France Stratégie ; Reloop Platform 2024
Infographie : Le Monde, Julie Cassoti, Victor Rocher, Benjamin Martinez

Prévisions de la masse de déchets de bouteilles en verre avec ou sans la consigne à l'horizon 2040, en kilotonnes par an, hors restauration



* Réemploi de 70 % des bouteilles et une moyenne de 20 cycles par bouteille.



Une dizaine de références populaires de ce type devraient être intégrées à l'expérimentation. Avec les modèles standard du Réseau vrac & réemploi, Citeo table sur la mutualisation d'un parc d'environ 30 millions d'unités. Faut-il encore, pour qu'elles soient vendues, qu'elles se trouvent bien en rayon et que leurs emballages, une fois récupérés, puissent être stockés.

Au Super U de La Madeleine, l'équation s'annonce difficile. « Si on se trouvait en rase campagne, je serais peut-être plus serein ; mais, en zone urbaine, notre emprise foncière est limitée », assure le patron Guillaume Dumarché. « Cela demande, c'est sûr, un peu de gymnastique », abonde Xavier Marga, gérant d'un petit magasin Biocoop à Nantes, qui récupère chaque mois 600 bouteilles, soit environ la moitié de celles qu'il vend en réemploi.

Ici, pas de machines à déconsignation, il n'y a pas de place pour, mais des casiers en libre accès dans lesquels les consommateurs peuvent laisser leurs bouteilles et pots de yaourts vides sans percevoir de consigne. « Le circuit fonctionne parce que tous les vingt ou vingt-

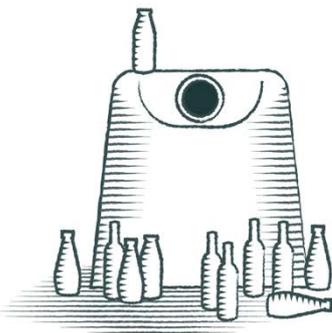
cinq casiers, un transporteur, avec des tarifs négociés par la coopérative, vient pour les collecter et nous en déposer de nouveaux », poursuit-il. Dans les rayons, 85 références sont proposées en réemploi. « Pour que le réemploi devienne un réflexe chez le consommateur, l'offre doit atteindre une certaine masse critique », relève-t-il.

« Equiper d'automates les grandes surfaces »

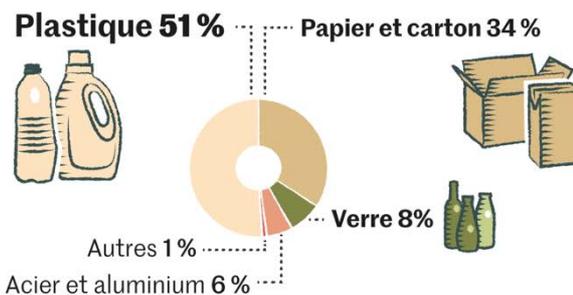
Encourager le geste retour du client est sans aucun doute l'une des clés de réussite du modèle. Si Citeo table sur un taux de retour autour de 50 % pour la phase d'activation, le dispositif ne sera compétitif, par rapport à l'usage unique, « qu'en se rapprochant de huit à onze rotations, donc 85 % de retour », précise Valentin Fournel. « Or, on ne vit plus comme dans les années 1970, et ce geste peut être perçu comme une charge mentale. Il faut à tout prix équiper d'automates au maximum les grandes surfaces, notamment en milieu urbain », admet Pauline Debrabandere.

Le verre se recycle mieux que le plastique, mais il est plus polluant à usage unique

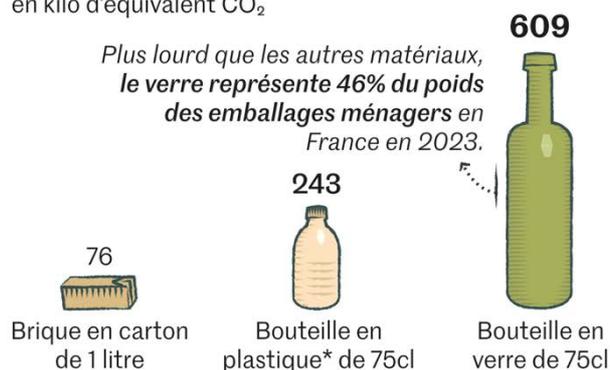
Recyclage par matériau, en France en 2023, en %



Les matériaux les plus utilisés dans les emballages ménagers, en 2019, en % du nombre d'emballages



Impact environnemental par contenant pour une seule utilisation, en 2018 en kilo d'équivalent CO₂



* Ces données ne prennent pas en compte la pollution à long terme des microparticules et nanoparticules de plastique

Autre inconnue : l'acceptation du montant de la consigne. Citeo travaille sur une consigne entre 20 et 30 centimes d'euro par contenant. « Il faut trouver le juste prix entre l'emballage qui n'a pas de valeur, mais qui risque de ne pas être rapporté, et celui qui est trop cher et qui risque de rebuter le consommateur », considère Célia Rennesson de Réseau vrac & réemploi. Chez Biocoop, on insiste également sur « la pédagogie en magasin, la formation des agents

en caisse, ainsi que sur la communication affichée et verbale autour de l'ancrage territorial et de l'intérêt écologique de la démarche ».

Enfin, il reste à lever quelques freins techniques concernant la mise en conformité des centres de lavage, pour rassurer les industriels. Bout' à Bout' et Haut la Consigne sont les deux usines chargées de l'expérimentation – Citeo en modélise à terme vingt-six à l'échelle du territoire. *« Les emballages en verre, selon les standards industriels, se lavent par submersion. Si on sait faire pour les bouteilles et les produits laitiers, dès lors qu'il y a de la matière grasse ou lorsque le produit est cuit, il faut adapter l'outil industriel »,* relate Yann Priou, directeur général de Bout' à Bout'.

En 2023, la structure, installée à Carquefou (Loire-Atlantique), a fait le pari de lever 7,3 millions d'euros dans une usine capable de laver 10 000 bouteilles par heure, 60 millions par an. *« L'essentiel de la prise de risque repose sur des "petits" acteurs, tout à fait sincères dans leur démarche, mais qui n'ont pas la solidité financière des distributeurs ou des industriels de l'agroalimentaire »,* regrette Pauline Debrabandere.

Consigne pour le plastique

Elle juge également *« insuffisant »* le montant de l'enveloppe consacrée par Citeo au réemploi. La loi lui impose un minimum de 5 % de son budget annuel, soit environ 50 millions d'euros. *« Il faudrait au minimum la doubler si on veut déployer le modèle »,* évalue-t-elle.

On peut en outre s'interroger sur les limites de la gouvernance d'une telle expérimentation par un éco-organisme dont le but est de défendre les intérêts des industriels qui le financent, tout en respectant les objectifs qui lui sont fixés par les pouvoirs publics.

Ces industriels sont les mêmes qui *« dans les années 1950 se sont rendus compte, avec l'arrivée du plastique, qu'ils pouvaient vendre à la fois l'emballage et le produit alimentaire pour faire des économies »,* rappelle l'historien Nicolas Marty, professeur d'histoire économique contemporaine à l'université de Perpignan Via Domitia.

Réseau vrac & réemploi et Zero Waste France demandent ainsi l'inscription dans la loi de la reprise obligatoire des contenants en verre consignés vendus dans les grandes surfaces. *« Si on ne rend pas les choses obligatoires, les gros acteurs feront le minimum car le réemploi coûte aujourd'hui plus cher que le jetable »,* souligne Pauline Debrabandere.

Reste enfin en suspens la question de la consigne pour recyclage du plastique et de son incidence sur celle pour le réemploi du verre. La consigne pour recyclage du plastique, enterrée en 2023, risque de refaire surface avec l'entrée en vigueur, le 12 février, d'un règlement européen relatif aux emballages. Le texte prévoit de l'imposer aux Etats membres pour les bouteilles en plastique et les canettes en aluminium d'ici à 2029, sauf si leurs taux de collecte dépassent 80 % en 2026 et 90 % en 2029. Jugeant les deux dispositifs complémentaires, Citeo ainsi que plusieurs acteurs ont d'ores déjà appelé le gouvernement à une nouvelle concertation sur la mise en place d'une *« consigne mixte »*. Le ministère de la transition écologique assure au *Monde* ne pas prévoir *« à court terme »* de répondre à cet appel.

Alors même que la filière du réemploi s'industrialise, cette dernière pourrait donc se voir très vite fragilisée, les mêmes acteurs jouant sur les deux tableaux. Une disposition prévoit en effet la possibilité pour les Etats membres qui ont de bons taux de recyclage d'être exemptés de leurs objectifs de réemploi ! Le retour à la consigne de grand-papa, qui émeut le patron du Super U de La Madeleine, n'est pas encore pour demain.